



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 15 JUIN 2023

**PRESENTS** : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mmes LANG – GAUDIN HENAFF – MM METAIS – LECHAUVE – Mmes LE GALLOU – LEMELIN – M CHAUMONT – Mme CORTET – M CHEVALLIER – Mme TIBERGHEN – M DENIS

**ABSENTS EXCUSES** : M JOJON Jean-Claude a donné procuration à M MORIN Jean-Michel, Mme SERRANO Christiane a donné procuration à M CHAILLOU Michel, M GOURON Christian a donné procuration à Mme LE GALLOU Annick, Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme POULAIN Véronique

**SECRETAIRE** : Mme GAUDIN HENAFF Evelyne

#### PRESENTATION PROJET PHOTOVOLTAÏQUE LE CHAMP LINOT PAR Sun'Rpower

(Ne fait pas l'objet d'une délibération)

Intervenants Sun'Rpower : Monsieur Morgan LE CLAINCHE et Madame Sara DUPONT  
Accompagnés de Monsieur Arnaud PASQUET, AMO de la Commune

Caractéristiques du projet :

Le délaissé autoroutier paraît exploitable. C'est une ancienne plateforme dans la construction de l'autoroute utilisée ponctuellement par APRR dans le cadre de stockage de matériaux.

L'analyse du territoire sera à faire avant de valider le projet : étude environnementale, patrimoniale, biodiversité, réverbération...

Il faudra prendre en compte les zones à risques : zone à défricher (végétation, broussaille, arbres...), haie en bordure de départementale à déplacer, zone humide et mare.

Différents scénarios ont été prévus dont l'installation d'une puissance envisagée de 5 MWc avec 2 455 foyers couverts par la production électrique (valeurs indicatives soumises à confirmation après études précises).

Le raccordement au réseau électrique est à étudier.

Début du Conseil Municipal à 19 h 50 mn.

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers présents, s'il peut être exceptionnellement rajouté un point, à savoir :

- Point 13 : Autorisation donnée au maire pour ester en justice.

L'assemblée donne son accord.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **INFORMATION DECISION PRISE PAR LE MAIRE**

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 13 avril 2023, à savoir :

2023_004	Convention « Conseil en énergie partagé » entre la Commune de Bonny-sur-Loire et l'ADIL 45-28
----------	---

## **2023\_D036 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-PREND ACTE de tous les changements au sein des différentes Commissions communales.

## **2023\_D037 DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que l'assemblée délibérante n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 mais s'y engage dans les meilleurs délais.

## **2023\_D038 TABLEAU DES EFFECTIFS 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (zéro) voix CONTRE, 1 (une) ABSTENTION,

- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades aux 1<sup>er</sup> août 2023,
- PRECISE que l'emploi créé sera pourvu aux 1<sup>er</sup> août 2023,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> août 2023,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

## **2023\_D039 REMBOURSEMENT FRAIS COMMUNAUX ASSAINISSEMENT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS FAUBOURG VILLENEUVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'eaux usées Faubourg Villeneuve avec la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- AUTORISE le recouvrement auprès de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye de la somme de 1 761.25 € HT, représentant les frais engagés par la Commune de Bonny-sur-Loire pour les travaux de remise à niveau de 8 boîtes de branchement eaux usées dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs Faubourg Villeneuve,
- INDIQUE que la recette sera recouvrée à l'article 2151 du budget communal M57.

## **2023\_D040 BAIL EMPHYTEOTIQUE TERRAIN CADASTRE YI 02 (CHAMP LINOT) APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la création d'un parc solaire photovoltaïque sur environ 3 hectares du terrain cadastré YI 02 sans affectation,
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la promesse de bail emphytéotique administratif, le bail emphytéotique administratif à venir, ainsi que tout document s'y afférent avec Sun'Rpower.

#### **2023\_D041 ACQUISITION PARCELLES E 892, E 893 & E 894, ROUTE DU PRESSEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées E 892, E 893 & E 894 sises à Route du Presseur appartenant à Monsieur GRANDPIERRE Vincent (porte-parole au nom de ses 4 frères) domicilié à L'UNION (31240), 8 rue des Palmiers, moyennant le prix de l'euro symbolique (UN EURO),
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Commune de Bonny-sur-Loire en l'étude de Maître DESSAUTEL Alexandre, notaire à AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390), 4 Place du Champ de Foire. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Commune de Bonny-sur-Loire, qui s'y engage expressément.
- INDIQUE que le règlement des dépenses sera imputé sur le compte budgétaire 2111, comptabilité M57,
- INDIQUE que les crédits budgétaires sont prévus dans le budget principal 2023 de la Commune.

#### **2023\_D042 VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS REFORMES – AUTORISATION DE RECOURS A UNE PLATEFORME INTERNET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du contrat cadre et de l'utilisation de la plate-forme Internet AgoraStore de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme de la Commune de Bonny-sur-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en vente les véhicules, matériels informatiques, matériels et mobilier scolaire, mobilier ou élément de mobilier de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage... réputés réformés par les services de la Ville,
- APPROUVE la réforme et autorise la vente des biens communaux réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4 600 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à accomplir et signer tous les actes subséquents,
- PRECISE que la dépense en résultant (Commission de 18 % TTC sur le prix final du produit vendu) sera imputée à l'article 622 du budget communal M57,
- PRECISE que la recette en résultant sera imputée à l'article 775 du budget communal M57,
- AUTORISE la sortie des biens du patrimoine de la Commune de Bonny-sur-Loire, enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.

#### **2023\_D043 TARIFS ALSH PERISCOLAIRE GARDERIE & EXTRASCOLAIRE PETITES VACANCES – RENTREE SCOLAIRE 2023/2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les nouveaux tarifs de l'ALSH périscolaire Garderie et ALSH extrascolaire Petites Vacances,
- INDIQUE que son application entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2023/2024,
- INDIQUE que les recettes correspondantes seront recouvrées à l'article 7066 du budget communal M57.

## 2023\_D044 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal judiciaire de Montargis dans le cadre du présent litige,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout avocat qui lui plaira pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat désigné.

## 2023\_D045 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans le cadre du présent litige,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout avocat qui lui plaira pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat désigné, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique auprès de GROUPAMA.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe avoir reçu l'accord définitif le 16 mai 2023 concernant l'exploitation du forage Val 3. Reste le comblement du Val 2 à faire, travaux à la suite.

▶ informe les élus que la visite du Sénat est programmée au 10 juillet 2023. Madame CORTET Trinité demande si les conjoints peuvent également s'y rendre. Vu les personnes inscrites, il semblerait que cela soit possible. Le nombre est limité à 25 personnes.

▶ informe les élus que le QG, nouveau commerce Place Beaupin Lagier, ouvre le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

▶ informe avoir fait un courrier conjoint avec la mairie de Beaulieu-sur-Loire au sujet du pont Bonny/Beaulieu. Il reste interdit au + de 12 tonnes mais des portiques à 3.70 m de hauteur seront installés aux extrémités du pont afin de permettre le passage des agriculteurs et d'interdire le passage aux poids-lourds.

▶ informe que l'inauguration de l'Eglise aura lieu le 16 septembre 2023 à 18 h 00. Monsieur LECHAUVE précise de voir si la date conviendra aux officiels, période d'élections sénatoriales oblige.

⇒ **Madame POULAIN Véronique** ▶ informe les élus du forum des associations le 9 septembre 2023 au gymnase. Elle profitera de l'occasion pour accueillir les nouveaux arrivants dans la commune.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ évoque le gros effort de fauchage des employés municipaux mais par contre, est choqué concernant l'entretien des remparts. Monsieur MORIN Jean-Michel indique que le fauchage a été réalisé ce matin même. Tout le matériel est redevenu fonctionnel.

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ demande où en est l'avancée du dossier suite à l'autorisation donnée au Maire au dernier Conseil Municipal d'ester en justice. A ce jour, la remise en état à l'initiale devrait voir le jour avant le 31 octobre 2023.

⇒ **Madame LE GALLOU Annick** ▶ évoque le déroulement du 14 juillet et le refus de la commune de mettre les jeux sur la grande pelouse. Le problème est la proximité avec l'eau.

Une réunion est prévue le 23 juin 2023 concernant l'organisation du 14 juillet et le sujet sera de nouveau abordé.

► rappelle aux élus l'exposition de coutures, dessins organisée par le Comité des Fêtes de Bonny-sur-Loire ce dimanche 18 juin 2023 de 14 h à 18 h à la Salle polyvalente.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,  
Michel CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,  
Evelyne GAUDIN HENAFF

